

**Avancement des maîtres contractuels ou agréés
des établissements d'enseignement privés sous contrat
à la hors classe des professeurs des écoles
Année 2008-2009**

Dans le cadre du contingent de promotions fixé, pour 2008, à 286, il résulte de mesures nouvelles, financées dans le cadre de l'enveloppe allouée, au titre des mesures catégorielles, du programme 0139 -enseignement privé- et de la prise en compte des départs définitifs intervenus dans le grade de hors classe depuis le 1er septembre 2007 que 2 Maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement privé sous contrat des Landes sont bénéficiaires de cette promotion

**Tableaux d'avancement des maîtres contractuels ou agréés du second
degré des établissements d'enseignement privés sous contrat
Année 2008-2009**

La détermination du contingent de promotions de grade résulte de mesures nouvelles, financées dans le cadre de l'enveloppe allouée, au titre des mesures catégorielles, du programme 0139 -enseignement privé- et de la prise en compte des départs définitifs des maîtres rémunérés sur les échelles de hors classe et de classe exceptionnelle, intervenus entre le 1er septembre 2007 et le 31 août 2008.

Pour l'académie de Bordeaux,

Promotions à la hors classe des certifiés : 42 bénéficiaires

Promotions à la hors classe des PEPS : 5 bénéficiaires

Promotions à la hors classe des PLP : 14 bénéficiaires

Promotions à la classe exceptionnelle des PEGC : 1 bénéficiaire

Promotions à la classe exceptionnelle des CEEPS : 1 bénéficiaire

La promotion A LA HORS-CLASSE DES PROFESSEURS AGREGES est faite au niveau national avec une répartition par discipline et non géographique : Philosophie 1, Lettres classiques 2, Lettres modernes 9, Sciences économiques et sociales 1, Histoire-géographie 5, Anglais 5, Allemand 2, Espagnol 3, Mathématiques 14, Sciences physiques 6, Sciences de la vie et de la Terre 5, STI 6, Economie et gestion 9, Arts plastiques 2, Education musicale 1, EPS 4 pour un TOTAL de 75